Comment s'attaquer à la dette publique ?	*Il va falloir rêver car, pour que les choses deviennent possibles, il faut d'abord les rêver. (Madeleine Chapsal)*

Pour la droite, la réponse est simple, réduire les dépenses de l'Etat, augmenter aussi peu que possible la pression fiscale ou la diminuer. C'est l'austérité.

La gauche craint la baisse d'activité, une spirale d'appauvrissement, soutient qu'il existe une marge de manœuvre : un impôt sur le revenu pesant davantage sur les plus riches, la taxation plus rigoureuse des grandes entreprises, des mesures plus efficaces contre la fraude fiscale.

En pratique on redoute les effets pervers, des services publics en échec, les fuites de capitaux, l'exil de contribuables, moins d'investissements ou d'emplois, des pensions rabotées et aucune piste convaincante n'est proposée.

J'en vois quatre.

(1) L'impôt sur la dépense (proposé par James Meade) (1). Toutes les rentrées d'argent forment la base imposable, y compris les salaires, honoraires, dividendes, intérêts, loyers, produits des ventes et même les sommes empruntées. En revanche les achats commerciaux, les remboursements, les sorties d'épargne et d'investissement se déduisent. Un registre des actifs économiques se constitue progressivement. Il servirait sans doute moins à sortir de l'ombre des avoirs oubliés qu'à mieux révéler les acquisitions et les gains. On taxe un train de vie choisi, à l'impôt progressif, et sans peser sur l'investissement privé. L'achat d'un logement, existant ou à construire sera facilité. Le but de toute activité économique étant la consommation, de biens ou de services c'est elle qu'on cible. La taxation séparée et différente des revenus du travail et de la propriété ne soumet à des taux croissants que les revenus professionnels et ne se justifie plus. Et dans la mesure où cet impôt fera double emploi avec la TVA, souvent critiquée comme peu sociale, et si on la maintient, il permettrait de la réduire et de baisser les prix.

(2) L'impôt sur le capital Maurice Allais (2) proposait une taxe forfaitaire, qu'il estimait à 2 % par an, sur le seul capital physique (terrains, bâtiments, équipements et stocks) quel que soit le propriétaire. Elle remplacerait la taxation des bénéfices des entreprises et en France l'impôt foncier et la taxe d'habitation (le précompte immobilier en Belgique). Ces avoirs sont impossibles à dissimuler, difficiles à sous estimer, surtout si leur acquisition a été déclarée comme investissement. Un bon gestionnaire gagnera de l'argent, un propriétaire passif ou inefficace risque plus d'en perdre et sera incité à vendre à un opérateur plus performant. L'efficience économique est encouragée et l'évasion fiscale quasi impossible. Allais voulait s'attaquer au gaspillage de moyens et à la taxation anti-économique de l'activité. La réforme s'opposerait aussi à la spéculation immobilière, en rapprochant les prix des coûts de production.

Cet impôt sur le capital traite ceux qui le détiennent en locataires d'un bien public, notion applicable à des collectifs de travailleurs concluant avec l'Etat ou une caisse sociale des contrats pour produire des biens ou des services.

L'articulation de l'impôt sur le capital d'Allais et de l'impôt sur la dépense de Meade ne pose pas de problème particulier si on déduit le premier de la base imposable du second ou s'il procure un crédit d'impôt. Le même principe peut s'appliquer aux entreprises : l'impôt sur le capital instaure un minimum qui peut être suffisant, mais, contrairement à l'idée d'Allais, il n'exige pas de rompre complètement avec l'imposition des bénéfices ou des surprofits qui dépasseraient un seuil.

Sa proposition s'applique au capital physique, y compris immobilier. Elle ignore les titres de propriété, les avoirs mobiliers. Une variante serait de les inclure ce qui pourrait justifier un taux plus réduit. Celui de 2 % est discutable surtout si l'impôt sur le capital ne remplace pas complètement la taxation des gains mais coexiste avec elle. Et un abattement est possible pour l'habitation principale.

Ne risque-t-on pas de mettre en difficulté de jeunes entreprises qui prennent du temps pour équilibrer leurs comptes et faire du profit ? Probablement pas car avant d'être taxés les avoirs sont investis, leur acquisition est déductible et les équipements peuvent être amortis pendant des années. Et un impôt sur le capital n'exclut pas la souplesse. On doit pouvoir le suspendre s'il s'avère contre productif.

Les avoirs des sociétés leur appartiennent mais aussi à leurs actionnaires. Si on n'impose pas les avoirs mais leur propriétaire on aboutit en apparence à une double taxation. En réalité cet impôt s'adresserait à des contribuables distincts mais aussi des revenus différents.

Qu'en est-il de l'impôt sur la fortune (ISF) ? Les sociétés n'y sont pas soumises et on devrait éviter de taxer deux fois les avoirs immobiliers des particuliers. Une manière simple serait de déduire de l'ISF l'impôt sur le capital physique (impôt foncier, taxe d'habitation, précompte immobilier, remplacés ou non par l'impôt sur le capital d'Allais). Il restera les avoirs mobiliers (titres, actions, obligations …) qui dominent largement chez les plus privilégiés. L'impôt sur la dépense de Meade ne ferait qu'effleurer leurs patrimoines puisqu'ils réinvestissent la plus grande part de leurs revenus. Si on veut une contribution équitable aux dépenses publiques, il ne suffira pas.

On devrait arriver à une taxation forfaitaire de la propriété, mobilière et immobilière, où on peut voir un impôt minimum sur le rendement attendu. Il subsiste une difficulté et une incohérence : l'ISF s'applique à l'ensemble de la fortune, au dessus d'un seuil arbitraire, ce qui incite au partage, mais aussi à une dissimulation dont les paradis fiscaux peuvent profiter. Et aujourd'hui quand l'ISF ne s'applique pas, il existe déjà une taxation générale d'avoirs physiques (immobiliers). Il serait logique d'imposer de la

même manière tous les avoirs, des particuliers et des entreprises, pour un système unifié, cohérent, simplifié, moins arbitraire, potentiellement plus favorable au consensus social et politique. Surtout si le patrimoine, même modeste se construit en profitant de la déductibilité fiscale des acquisitions, comme proposé par Meade.

Un impôt sur le capital n'est pas en principe remboursable mais dans la mesure où il est aussi une avance sur la taxation du train de vie, et pour éviter d'imposer deux fois le même gain, comme entrée potentielle, puis réelle, ce prélèvement devrait se déduire de l'impôt sur la dépense. Il pourrait donc remplacer au moins partiellement l'impôt sur l'activité, d'autant plus que le contribuable profite moins de ses avoirs, s'il en a, en dépensant peu, surtout s'il épargne, investit et possède beaucoup. L'idée devrait plaire à ceux, qui comme Allais préfèrent la taxation du capital à celle du travail. (3)

Et il existe d'autres moyens de lutter contre les inégalités ; l'effet égalitaire d'une imposition très progressive des personnes physiques s'étend au revenu avant impôts (4) et une imposition plus progressive des successions permettrait de réduire sérieusement les patrimoines démesurés.

(3) ***<u>La restauration du seigneuriage</u>***. Jadis seul le seigneur pouvait « battre monnaie » une forme d'impôt qui procurait des ressources à la collectivité. Cette fonction a été largement remplacée par le crédit créateur de monnaie. Mais une fois remboursé, le prêt retourne aux banques, comparées pour cela par Maurice Allais à de faux monnayeurs, pas à l'Etat. Le problème est que la Banque Centrale Européenne (BCE) a interdiction de financer les Etats. Elle peut racheter leurs dettes mais c'est remplacer un créancier par un autre. En revanche elle a le droit de verser de l'argent aux particuliers, et des économistes ont proposé qu'elle le fasse sous forme de « monnaie hélicoptère », un versement unique destiné à améliorer le pouvoir d'achat (5). Une autre solution serait un revenu de base régulier pour augmenter les recettes fiscales, directement s'il rentre dans la base imposable, et indirectement en stimulant l'économie (6).

Une proposition plus radicale, peut être plus pertinente ou facile à instaurer serait la « micro taxe » sur la monnaie bancaire. Toute transaction électronique est soumise à un prélèvement « indolore » (minime, de 0,5 %). Le rendement espéré par ses promoteurs est important, vraisemblablement surestimé, ou reste à confirmer, mais permettrait de réduire d'autres impositions ou de les remplacer. Cela pourrait commencer par une déduction ou un crédit d'impôt, nécessaire si on veut éviter une double taxation des rentrées (triple si on a gardé la TVA). Une bonne fiscalité libère l'initiative et l'activité, traque la double imposition, s'allège en s'élargissant, trouve l'argent où il est. (7)

(4) ***<u>De meilleures retraites</u>***. Dans l'après guerre le financement des fonds de pension est souvent passé de la capitalisation à la répartition (mais pas complètement : ainsi la caisse de retraite des fonctionnaires français détient toujours des réserves importantes). On y a vu un progrès de la solidarité, entre les générations et compensant les différences entre les branches de l'économie. On a moins compris qu'il s'agissait aussi d'une spoliation, enlevant au monde du travail le fruit de son épargne et fragilisant le financement des pensions (8). La tension croissante entre une espérance de vie qui s'allonge et des cotisations qui n'augmentent pas dans la même proportion a remis ce problème au premier plan, comme l'opposition française à la prolongation des carrières l'a souligné.

Les Pays-Bas, n'ont pas suivi cette voie et leur expérience ne manque pas d'intérêt. Les fonds de pension y détiennent une partie de l'économie nationale, enlevée aux possédants et reversent aux travailleurs une fraction substantielle des profits capitalistes. Cela permet de meilleures pensions plus tôt. Les caisses font partie de la Sécurité sociale, elles sont encadrées pour exclure la spéculation, favoriser l'économie locale, protéger les réserves.

Si les Néerlandais ont mieux résisté aux délocalisations et acquisitions hostiles ils le doivent sans doute au moins en partie à leur système de pensions. Y voir une forme achevée de propriété sociale des moyens de production et d'échange serait excessif, mais ces fonds de pension, qui ne sont pas soumis aux droits de succession, procèdent néanmoins à une expropriation de capital au profit de la classe ouvrière. Elle pourrait s'accentuer, se développer, s'unifier et s'inscrire dans un projet progressiste moderne, dynamique, moins exposé au risque de réaction et de retour en arrière (9).

Le capitalisme réserve à une fraction de la société un accès exclusif au pouvoir économique, soumettant les décisions à une logique de profit peu sensible ou indifférente aux besoins et priorités, menaçant aujourd'hui la planète, la santé, la sécurité, la démocratie et les libertés (10). Son dépassement passe par l'hégémonie politique et culturelle mais aussi économique du peuple travailleur majoritaire pour libérer les initiatives, mieux servir l'intérêt général, promouvoir des valeurs contraires à la cupidité et la soumission, comme l'empathie et le respect. Car tout se tient. Et cette évolution est sans doute nécessaire à la pertinence et la vitalité des institutions. A cet égard les étatisations ne sont pas la seule voie, ni souvent la meilleure et elles ne suffisent pas.

L'inattention aux besoins et aspirations des classes dominées est une tentation qui imprègne l'idéologie dominante et l'Etat. En dépit de la politique agricole on signale régulièrement des suicides de paysans français écrasés de dettes. Le Service national de santé britannique a été et reste victime d'un rationnement sévère. Et on a vu où l'illusion bureaucratique a conduit la Russie : à une économie privée inégalitaire et oligarchique issue d'un capitalisme d'Etat social mais stagnant, étouffé, parasité par une caste autoritaire (la « nomenklatura »).

En revanche, il est possible de soutenir que dans la mesure où une Sécurité Sociale solide et solidaire, régulée mais libre, échappe à l'Etat et aux employeurs elle est un contre-pouvoir qui préfigure une révolution sociale et pourrait la préparer (11).

Baudouin Petit, 9 juillet 2025

(1) James Meade (prix Nobel d'économie 1977), proche des travaillistes britanniques, avait des doutes sur la faisabilité de sa proposition qui remonte à l'après guerre, mais c'était avant l'informatique. Il a résumé ses idées dans un petit livre : « The intelligent radical's guide to economic policy » (disponible en version électronique). Mais l'impôt sur la dépense dépasse les sympathies politiques : il séduit un libéral bon teint comme Pascal Salin.

(2) Maurice Allais (prix Nobel d'économie 1988) se disait « libéral et socialiste ». Cet article présente son impôt sur le capital : https://www.premierage.be/afep-diemerlallement-juillet2012. Il voulait s'en servir pour remplacer la taxation de l'activité, grâce aussi au retour à l'Etat de l'argent créé par le crédit.

(3) Il subsiste une anomalie. Les salaires sont une charge déductible pour les entreprises et le resteraient dans un système mixte d'impôt minimum sur leur capital. Mais les particuliers ne bénéficient pas d'une exemption comparable. L'impôt sur la dépense de Meade apporte une réponse si l'entretien, les réparations ou la rénovation d'un bâtiment s'assimile à un investissement, comme d'autres frais (notaire, avocat, conseil fiscal) destinés à protéger le patrimoine. Mais la déduction pourrait s'étendre aux rémunérations versées à autrui pour d'autres travaux, qui ne seraient pas déjà encadrés comme des consultations médicales donnant droit à un remboursement ou dans la mesure où le client joue un rôle d'employeur. Le but serait de soutenir l'activité, y compris l'artisanat, en s'attaquant au travail clandestin. Le principe est déjà d'application de manière limitée dans les « titres services ».

(4) Thomas Piketty (dans « Une brève histoire de l'égalité ») relie les rémunérations démesurées de certains dirigeants d'entreprises au recul de la progressivité fiscale. Aux Etats-Unis, avant Reagan, elle était forte et son effet égalitaire s'étendait aux revenus avant impôts (le taux marginal d'imposition américain le plus élevé jamais enregistré était de 94 % en 1944 et 1945). On peut ajouter qu'un impôt plus progressif permet un allégement de la taxation des revenus les plus faibles, un relèvement du seuil d'imposition et un moindre coût du travail. Par ailleurs pour l'économiste libéral Paul De Grauwe personne ne devrait hériter de plus de dix millions d'euros. Et dans la mesure où la taxation des héritages favorise la ligne directe et pénalise les étrangers à la famille, elle dissuade la dispersion des patrimoines, au contraire de ce qu'on pourrait souhaiter. Une proposition de James Meade serait de proportionner les droits de succession et donation à la différence d'âge entre le donateur et le bénéficiaire, pour éviter que les grands parents déshéritent leurs enfants au profit des petits enfants.

(5) Une autre version de cette idée est l'héritage minimum : https://heritage-pour-tous.fr/

(6) Il existe plusieurs manières possibles de financer un revenu de base inconditionnel qui n'aurait pas besoin d'être suffisant pour remplir sa première fonction : s'attaquer au piège du chômage, en remplaçant au moins une partie de l'allocation versée au chômeur, sans réduire son revenu, pour augmenter la différence entre ce qu'il gagne et ce qu'il perd quand il retrouve un travail. Adapter la fiscalité en est une si on part de l'idée qu'il s'agirait d'un « impôt négatif ». Une autre serait de l'intégrer à la Sécurité Sociale, ce qui serait logique s'il remplace, fût-ce partiellement les allocations de naissance, familiales, scolaires, de maladie, de handicap, de chômage et les retraites. On rejoindrait en partie l'idée de Bernard Friot, partisan d'une mutualisation des revenus (malgré son hostilité paradoxale au revenu universel). Et ce ne serait qu'un début : un projet pilote allemand (revenu complémentaire de 1.200 € par mois pendant 3 ans pour 122 personnes âgées de 21 à 40 ans) a été concluant. Les participants n'ont pas moins travaillé. Ils ont gagné en qualité de vie, en santé mentale et les promoteurs de l'étude prévoient des économies de dépenses de santé et de sécurité sociale si l'expérience se généralisait (https://www.mein-grundeinkommen.de/) et https://www.premierage.be/basic_income.pdf.

(7) Les objections à la micro taxe (https://www.cjg.be/micro-taxe-la-grande-illusion/) s'affaiblissent si elle procure un crédit d'impôt. Un contribuable qui va à l'étranger pour y échapper ne fait rien d'illégal mais le perd. L'incitation à recourir à l'argent liquide, souvent moins pratique, est limitée. Il faudra peut être réduire le taux (0,5 %) et sans doute maintenir d'autres taxations, utiles à l'efficacité économique et contre les inégalités ou la fraude (comme les propositions de Meade et Allais). Mais même les partisans les plus enthousiastes de la micro taxe qui la voient remplacer tous les autres impôts devront admettre la nécessité d'une transition, que cette réforme ne pourrait s'imposer du jour au lendemain et qu'il faudra trouver les moyens d'une coexistence fonctionnelle avec le système existant.

8) En France c'est le régime de Vichy qui en 1941 instaure la répartition, bien avant qu'on attribue le déficit et l'endettement de la Sécurité sociale au plafonnement des cotisations. Et dans les années 60 en Belgique, avant la fusion avec la caisse des ouvriers, un dirigeant de la caisse des pensions pour employés (il était aussi bourgmestre socialiste de Pont à Celles) vantait la gestion de son organisme en expliquant que ses réserves auraient permis d'envisager de verser les pensions sans demander de cotisations.

(9) Friot imagine des caisses d'investissements et de salaires dans le cadre d'une Sécurité Sociale élargie.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Bernard_Friot_(sociologue)

(10) Les interdictions moralisantes et contre productives de l'avortement et des drogues ont échoué. On a heureusement largement abandonné la première malgré des retours de flamme inquiétants, comme aux Etats-Unis. On doit constater l'incapacité de la seconde à s'adresser au mal être d'une partie de la population, à distinguer l'abus de l'usage maîtrisé, à contrôler un trafic mondial repoussé dans la clandestinité, hors d'atteinte de toute intervention efficace sur la production, la qualité, la distribution, à faire face aux guerres de gangs, à la corruption et aux menaces qui commencent à peser sur le monde politique et judiciaire. L'augmentation des saisies témoigne d'abord de la croissance du marché et les résultats du travail obstiné et épuisant de la police restent décevants et insuffisants. La « guerre à la drogue » n'évite pas non plus des intrusions problématiques dans la vie privée. Elle contribue à une surpopulation carcérale qui bafoue les droits des détenus et compromet leur réinsertion. Les leçons de la prohibition de l'alcool semblent perdues et on a oublié l'avertissement de Pascal : « la vraie morale se moque de la morale ».

(11) https://www.monde-diplomatique.fr/2015/12/FRIOT/54395